

SAGE AUTHION

REUNION DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SAGE AUTHION

12 septembre 2006 – Salle Plantagenêts – Beaufort en Vallée
17h30

COMPTE RENDU

Contacts :

Mme MARTIN Marie-Pierre, Présidente de la CLE du SAGE Authion;
M. LEROY Jean-Maurice, Vice-président de la CLE du SAGE Authion ;
M. MOLINIER Vincent, animateur de la CLE du SAGE Authion;
Mme BRIERE Marie Noëlle, secrétariat de la CLE du SAGE Authion.

Commission Locale de l'Eau du SAGE Authion
Entente Interdépartementale pour l'Aménagement de la Vallée de l'Authion
2 place de la République, BP44
49250 Beaufort en Vallée
Tél : 02.41.79.77.01
Mobile : 06.30.86.75.62
Fax : 02.41.79.77.04
Adresse électronique : sage.authion.entente@wanadoo.fr

Réunion de la CLE du 12 septembre 2006

Etaient présents :

Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux (élus)

- M. Jean-Claude BEAUPERE, Communauté d'Agglomération Angers Loire-Métropole ;
- M. Jean-Jacques BORDEAU, SIAEP Cléré-les-Pins / Avrillé-les-Ponceaux / Mazières ;
- M. Thierry BROGARD, SIAEP La Bohalle – La Daguenière ;
- M. Bernard CHARTIER, Mairie de Channay-sur-Lathan ;
- M. Dominique FLABOT, Mairie de Courcelles de Touraine ;
- M. Jacques GAUTIER, Mairie de Savigné-sur-Lathan ;
- M. Marc GOUA, Communauté d'Agglomération Angers Loire-Métropole ;
- M. Guy JAMERON, SIAEP de la région de Beaufort-en-Vallée ;
- M. Pierre JUNGES, Conseil Général d'Indre-et-Loire ;
- M. Guy LAMOUREUX, Mairie des Rosiers-sur-Loire ;
- M. Jean-Maurice LEROY, Mairie de Brion ;
- M. Jean-Marie LEVESQUE, Communauté de communes de Beaufort en Anjou ;
- M. Jean-Pierre LUDEAU, Syndicat Mixte Loire Authion ;
- Mme Marie-Pierre MARTIN, Entente Interdépartementale pour l'Aménagement du bassin de l'Authion, Présidente de la CLE du SAGE Authion ;
- M. Serge MORTREAU, Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement du Couasnon ;
- M. Claude NAULET, Mairie de Chavaignes ;
- M. Allain RICHARD, Conseiller général de Maine-et-Loire ;
- M. Michel RUAULT, Syndicat Intercommunal du bassin du Lathan ;
- M. Claude THIBAUT, Syndicat Intercommunal du Val de la Daguenière.

Collège des usagers, riverains, organisations professionnelles et associations

- M. Guy De CHAULIAC, Syndicat de la propriété privée du Maine-et-Loire ;
- M. Josselin De LESPINAY, Association ANPER-TOS délégation Val de Loire ;
- M. Christian CORVAISIER, Chambre d'Agriculture Maine-et-Loire ;
- M. Yves ELKOUBBI, Fédération de Pêche de Maine-et-Loire ;
- M. Yves GABILLY, Union Fédérale des Consommateurs de Maine-et-Loire ;
- M. Jean-Denis LAMBERT, Comité Régional de développement agricole du Baugeois ;
- M. Michel LANGA, Fédération de Pêche d'Indre-et-Loire ;
- M. Yves LEPAGE, Association de la Sauvegarde de l'Anjou ;
- M. Benoit MARTINEAUD, Chambre de Commerce et d'Industrie de Saumur ;
- M. Gilles RIOBE, Association des Usagers de l'eau Nord Authion ;
- M. Claude VALLEE, Chambre d'Agriculture d'Indre-et-Loire.

Collège des services de l'Etat et de ses établissements publics

- M. Jean-Claude BERNARD, Sous-préfet de SAUMUR ;
- M. Patrick CAZIN, MISE du Maine-et-Loire ;
- Mme Françoise DELABY, DIREN Pays de la Loire ;
- M. Louis-Marie MUEL, Direction Départementale de l'Equipement de Maine-et-Loire ;

- M. Bernard PFEIFFER, Agence de l'Eau Loire Bretagne Délégation Anjou-Maine ;
- M. Marc ROYER, Conseil Supérieur de la Pêche de Maine-et-Loire.

Autres participants à la réunion

- Mme Marie-Noëlle BRIERE, secrétaire de la CLE du SAGE Authion ;
- M. René GAIGNARD, vice-président du SAGE Layon-Aubance ;
- M. Pierre MARTIN, technicien au Syndicat Mixte Loire Authion ;
- M. Vincent MOLINIER, animateur de la CLE du SAGE Authion.

Etait excusé :

Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux (élus)

- M. Jean-Louis LE DROGO, Syndicat d'eau et d'assainissement de l'agglomération Baugeoise ;

Etaient absents :

Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux (élus)

- Mme Denise FERRISSE, Conseil Régional Centre ;
- M. Gilles LANGE, Communauté d'Agglomération Saumur-Loire-Développement ;
- M. Georges LOUINEAU, SIAEP Saint-Clément / Saint-Martin-de-la-Place ;
- M. Jean-Michel MARCHAND, Communauté d'Agglomération Saumur-Loire-Développement ;
- M. Etienne MOREAU, Syndicat intercommunal du Haut-Lathan ;
- M. Joël PELICOT, Entente Interdépartementale pour l'Aménagement du bassin de l'Authion ;
- Mme Sophie SARAMITO, Conseil Régional des Pays de la Loire.

Collège des usagers, riverains, organisations professionnelles et associations

- M. Jacques COULY, Chambre de commerce et d'Industrie de Touraine ;
- M. Gilles MOURGAUD, Ligue de Protection des Oiseaux délégation Anjou.

Collège des services de l'Etat et de ses établissements publics

- M. le Préfet de la région Centre – préfet du Loiret ou son représentant ;
- M. le Préfet d'Indre-et-Loire ou son représentant ;
- M. le Chef de la brigade d'Indre-et-Loire du Conseil Supérieur de la Pêche ou son représentant ;
- M. le Chef du Service Maritime et de la Navigation de la Loire (subdivision Angers) ou son représentant ;
- M. le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales de Maine-et-Loire ou son représentant ;
- M. le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt d'Indre-et-Loire ou son représentant ;
- M. le Directeur Départemental de l'Equipement d'Indre-et-Loire ou son représentant.

Ordre du jour de la réunion

- 1/ Présentation de l'animateur du SAGE Authion
- 2/ Présentation de la Directive Cadre sur l'eau, point d'information sur la nouvelle loi sur l'eau
- 3/ Vote du règlement intérieur
- 4/ Election du vice-président du SAGE Authion
- 5/ Etat d'avancement du SAGE Authion
- 6/ Evolution des statuts de la structure porteuse du SAGE
- 7/ Intervention SAGE Layon Aubance
- 8/ Film sur l'Authion (partie 1/3)

Préambule

Mme Marie-Pierre MARTIN, Présidente de la CLE du SAGE Authion, accueille les membres de la CLE et les remercie de leur présence.

Il est remis aux membres de la CLE présents une copie papier des présentations par informatique inscrites à l'ordre du jour ; Jointes également à ces documents une carte des communes du territoire du SAGE Authion (Arrêté interpréfectoral du 26 novembre 2004) ainsi que la liste des membres du bureau de la CLE et leurs coordonnées.

1/ Présentation de l'animateur du SAGE Authion

M. Vincent MOLINIER se présente aux membres de la CLE. En poste depuis le 2 mai 2006, l'animateur est titulaire d'un Master 2 Professionnel (anciennement DESS) niveau Bac +5, spécialisé dans la Restauration des Milieux Aquatiques Continentaux (Université Blaise Pascal, Clermont Ferrand). Auparavant l'animateur a obtenu un Bac Scientifique option « agronomie – environnement » en lycée agricole.

Au cours de son stage de fin d'étude d'une durée de 6 mois, il a travaillé à la mise en place d'un réseau de suivi de la qualité des eaux dans le cadre de l'élaboration du SAGE Dore, dont la structure porteuse est le Parc Naturel Régional Livradois-Forez.

2/ Présentation de la Directive Cadre sur l'eau, point d'information sur la nouvelle loi sur l'eau

M. Bernard PFEIFFER présente la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) aux membres de la CLE.

(Se reporter à la copie de la présentation distribuée en début de réunion ou celle jointe au compte-rendu pour les membres absents).

Les éléments clefs à retenir sur la DCE sont les suivants :

- Directive européenne transposée en droit français le 21 Avril 2004, cadre commun de la politique de l'eau dans l'ensemble des pays membres de l'Union Européenne ;
- Directive qui objective l'atteinte d'un bon état des eaux en 2015 (chimique et biologique) ;
- Obligation de consultation du public et d'une analyse économique des actions à engager pour atteindre le « bon état » ;

- Mise en application de la DCE par la révision des SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux), qui seront par la suite réactualisés tous les 6 ans (NB : *le SAGE Authion est concerné par la révision du SDAGE du bassin Loire-Bretagne, l'un des six grands bassins français*) ;
- La révision du SDAGE se « nourrit » du programme de mesures et d'actions de la DCE qui est actuellement en cours de définition, basé sur un découpage des cours d'eau par entités appelées « Masses d'eaux » de surface et souterraines ;
- Le calendrier est défini de telle sorte que le programme de mesures de la DCE serve à réviser le SDAGE de 1996 pour sa mise en application en 2009 ;
- La concertation technique et institutionnelle de la DCE est réalisée dans une logique de bassin versant dans laquelle celui de l'Authion a été identifié comme un des sept secteurs de la Commission Loire Aval et Côtiers Vendéens ;
- La méthodologie DCE est basé sur l'analyse de paramètres dits « déclassants » du bon état des eaux : altérations morphologiques, nitrates, pesticides, hydrologie en période d'étiage etc. ;
- La CLE du SAGE Authion est concertée, au niveau technique et institutionnel, dans le cadre des travaux d'élaboration du programme de mesures de la DCE et du SDAGE afin de :
 - Mettre en cohérence les orientations et les priorités partagées ;
 - Favoriser la participation du public à une échelle de travail pertinente ;
 - Avoir une bonne perception du territoire ;
 - Evaluer la pertinence des actions proposées ;
 - Evaluer la faisabilité ;
 - Obtenir des résultats sur le milieu etc.

Les membres de la CLE sont amenés à réagir suite à cette présentation de la DCE et ses enjeux à l'horizon 2015 :

M. Yves LEPAGE s'interroge sur l'absence de mise en place d'un SAGE sur la Loire (en amont du SAGE Estuaire Loire) où les préconisations de la DCE et du SDAGE seront difficiles à mettre en œuvre en l'absence d'interlocuteur telle la Commission Locale de l'Eau.

M. Bernard PFEIFFER répond que le SDAGE fixe des préconisations globales et des objectifs précis en termes de qualité et de quantité d'eau (au niveau des points nodaux notamment), qui s'appliqueront également à la Loire, l'effort d'une bonne gestion se faisant dès l'amont et sur les affluents de la Loire par ailleurs.

M. René GAIGNARD demande des précisions sur les modalités d'adaptation d'un SAGE, dont les orientations sont déjà mises en œuvre, à la DCE et au nouveau SDAGE.

Mme Françoise DELABY répond que cette adaptation correspondra à des ajustements à la marge, ou des actions complémentaires précise M. Bernard PFEIFFER.

M. Josselin DE LESPINAY insiste sur l'importance des objectifs fixés par la DCE à l'horizon 2015 et son obligation de résultats sous peine de lourdes pénalités de la part de l'Europe, impliquant une vision à long terme des actions préconisées.

M. Vincent MOLINIER fait un rapide point d'information sur l'état d'avancement de la nouvelle loi sur l'eau et les milieux aquatiques, à savoir son vote prévu avant la fin de l'année 2006, une fois les nombreux amendements pris en compte.

3/ Vote du règlement intérieur

Mme Marie-Pierre MARTIN invite les membres de la CLE à faire part de leurs remarques sur le règlement intérieur, par ailleurs validé par le Bureau de la CLE en juin 2006.

Ne suscitant aucune observation, Mme Marie-Pierre MARTIN propose le vote définitif du règlement intérieur, le quorum réglementaire de membres de la CLE étant atteint.

Le règlement intérieur est voté par la CLE, à l'unanimité.

4/ Election du vice-président du SAGE Authion

Suivant les modalités définies par le Bureau (le vice-président du SAGE doit être membre du collège des collectivités territoriales et du Bureau), Mme Marie-Pierre MARTIN propose la candidature de M. Jean-Maurice LEROY et fait appel à candidature parmi les autres membres de la CLE concernés.

La candidature unique de M. Jean-Maurice LEROY est soumise au vote parmi les membres du collège des collectivités territoriales.

Suite au vote, M. Jean-Maurice LEROY est élu vice-président du SAGE Authion (17 voix favorables, 1 abstention parmi les 18 votants).

5/ Etat d'avancement du SAGE Authion

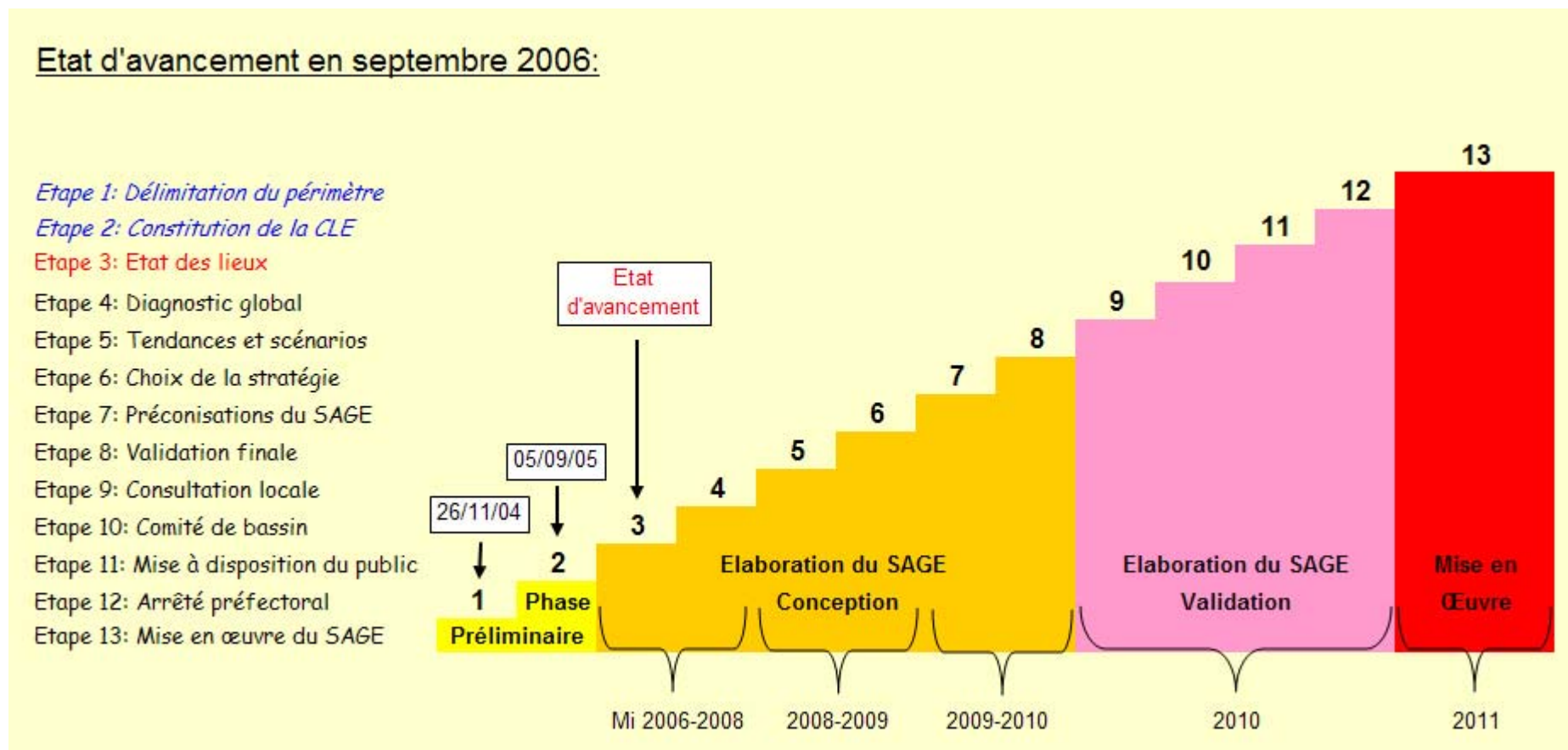
M. Vincent MOLINIER fait part aux membres de la CLE de la stratégie choisie par le bureau pour la réalisation de l'état des lieux du SAGE Authion, à savoir une réalisation en régie par l'animateur de la CLE.

Le travail à réaliser sera de faire l'état des lieux des connaissances, des données, des acteurs, des programmes d'actions qui concernent le territoire du SAGE Authion. En fonction de cette analyse et des manques mis en évidence, des études complémentaires pourront être engagées et réalisées par des prestataires privés ou des stagiaires.

La difficulté intervient de part la multiplicité des acteurs (le territoire du SAGE est à cheval sur deux départements et deux régions) et des domaines étudiés :

- Cadre géographique et milieu physique (climat, topographie, géologie, occupation du sol...);
- Usages de l'eau (alimentation eau potable, assainissement, agriculture, industries, pêche, tourisme...);
- Qualité et quantité des eaux de surface et souterraines;
- Richesses patrimoniales et mesures de protection;
- Risque inondation.

M. Vincent MOLINIER présente ensuite le calendrier prévisionnel du SAGE Authion :



M. Vincent MOLINIER intervient sur la création de commissions de travail (thématiques et/ou géographiques) pouvant être mises en place pendant l'élaboration du SAGE Authion. Compte tenu de l'avancement actuel de l'état des lieux et du recueil des données, qui constitue la base de travail indispensable, la définition des commissions de travail est reportée ultérieurement. Les membres du Bureau seront informés, lors de sa prochaine réunion, de l'avancement du travail d'état des lieux et seront amenés à travailler sur le plan du document, son contenu et le découpage de sous-ensembles hydrographiques au sein du territoire du SAGE.

Mme Marie-Pierre MARTIN sollicite toutefois les membres de la CLE afin de se prononcer sur la création d'une commission de travail « Communication du SAGE », validée par le Bureau en juin 2006, dont le but est de faire connaître le SAGE dès le début de son élaboration, pour une appropriation nécessaire par les acteurs divers et variés du territoire du SAGE Authion.

Les membres de la CLE sont favorables à la création immédiate de la Commission Communication du SAGE, qui travaillera sur la stratégie de communication, les acteurs à cibler, les moyens de communication etc.

En réaction à la création de cette commission « Communication du SAGE », M. Yves LEPAGE propose que les membres de la CLE voire d'autres personnes (selon la stratégie de communication envisagée) soient informés par un bilan annuel des activités touchant de près ou de loin le domaine de l'eau, de la qualité et de la quantité d'eau du bassin versant de l'Authion.

Mme Marie-Pierre MARTIN et M. Vincent MOLINIER répondent que cette demande intéressante sera évoquée à la première réunion de la commission communication.

6/ Evolution des statuts de la structure porteuse du SAGE

M. Vincent MOLINIER informe les membres de la CLE que les statuts de la structure porteuse de l'élaboration du SAGE, à savoir à l'Entente Interdépartementale d'Aménagement de la Vallée de l'Authion, ont été adaptés pour mise en conformité.

7/ Intervention SAGE Layon Aubance

M. René GAIGNARD, vice-président de la CLE du SAGE Layon Aubance, présente la démarche SAGE engagée sur le bassin versant du Layon-Aubance.

(Se reporter à la copie de la présentation distribuée en début de réunion ou celle jointe au compte-rendu pour les membres absents).

L'élaboration du SAGE a duré 6 ans durant lesquelles la concertation entre tous les acteurs du territoire a permis d'aboutir à la mise en œuvre du SAGE Layon-Aubance, début 2006.

M. René GAIGNARD insiste sur le fait que la communication est indispensable dès le début de l'élaboration du SAGE, afin que les membres de la CLE mais aussi les collectivités locales, le grand public puissent avoir les informations nécessaires pour suivre la démarche SAGE.

Les difficultés actuelles de la CLE du SAGE Layon Aubance, qui ne peut pas être maître d'ouvrage, est de mettre en place les actions préconisées par le SAGE avec des partenaires locaux et souvent au niveau de propriétés privées, dans un souci d'actions pérennes dans le temps.

M. Jean-Claude BERNARD, sous-préfet de Saumur, rappelle à ce propos aux autres membres de la CLE que la législation impose aux propriétaires d'entretenir les cours d'eaux qui traversent leur propriété. La tendance actuelle étant plutôt à une prise en charge financière de cet entretien par la collectivité via des CRE (Contrat Restauration Entretien) ou autres procédures, il apparaît difficilement compréhensible que la collectivité rencontre des difficultés pour intervenir sur ces propriétés privées.

8/ Film sur l'Authion (partie 1/3)

M. Pierre MARTIN, technicien au Syndicat Mixte Loire Authion, présente la première partie du film sur l'Authion, de sa confluence avec la Loire jusqu'à la commune de Longué-Jumelles plus en amont.

Les membres de la CLE sont ainsi informés sur les divers aménagements qui ont été réalisés sur l'Authion, au cours des siècles derniers pour certains ouvrages.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme Marie-Pierre MARTIN lève la séance à 20h00.

La Présidente de la CLE du SAGE Authion,

Mme Marie-Pierre MARTIN